BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT
LIBRARY of PARLIAMENT

EN BREF

La présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations – Projet de politique nationale

Publication n° 2013-79-F
Le 28 août 2013

Khamla Heminthavong

Division de l'économie, des ressources et des affaires internationales
Service d'information et de recherche parlementaires

Les documents de la série ***En bref*** de la Bibliothèque du Parlement sont des survols de sujets d'actualité. Dans certains cas, ils donnent un aperçu de la question et renvoient le lecteur à des documents plus approfondis. Ils sont préparés par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires, ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires, et ce, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2013

Présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations – Projet de politique nationale
(En bref)

Publication n° 2013-79-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

1 LES CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES 1

2 LA PRÉSENCE DE FAIBLES QUANTITÉS DE CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES ET LE COMMERCE 1

2.1 Politique appliquée par les pays à l'égard des cultures génétiquement modifiées 2

2.2 Impact économique 2

2.3 Collaboration internationale 3

3 LE PROJET DE POLITIQUE NATIONALE ET SON CADRE DE MISE EN ŒUVRE 3

3.1 La politique 4

3.2 Les consultations 4

4 CONCLUSION 5

PRÉSENCE DE FAIBLES QUANTITÉS DE CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES DANS LES IMPORTATIONS – PROJET DE POLITIQUE NATIONALE

Depuis la commercialisation des premières cultures génétiquement modifiées (GM) dans les années 1990, leur nombre ne cesse d'augmenter. Cependant, l'adoption de ces cultures et la politique appliquée à leur égard peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui risque de nuire au commerce international.

La présente publication résume cette situation et décrit ensuite brièvement un projet de politique nationale du Canada sur la gestion de la présence de faibles quantités (PFQ) de cultures GM dans les importations.

1 LES CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Depuis la commercialisation de la première variété en 1996, l'adoption des cultures GM a connu une croissance rapide à travers le monde. En 2012, la superficie mondiale totale attribuée aux cultures GM a atteint un nouveau sommet pour une 17e année consécutive. De fait, elle est passée de 1,7 million d'hectares en 1996 à 170 millions d'hectares en 2012. En 2012, l'ensemble des pays en développement a dépassé l'ensemble des pays industrialisés pour ce qui est de la superficie totale consacrée aux cultures GM (52 % contre 48 % respectivement).

Les cinq principaux pays producteurs de plantes issues de la biotechnologie sont :

- les États-Unis (69,5 millions d'hectares);
- le Brésil (36,6 millions d'hectares);
- l'Argentine (23,9 millions d'hectares);
- le Canada (11,6 millions d'hectares);
- l'Inde (10,8 millions d'hectares).

Le maïs, le soya, le coton et le canola représentent les principales cultures GM[1].

D'après un rapport du Centre commun de recherche de la Commission européenne publié en 2009, le nombre de cultures GM en production commerciale dans le monde devrait passer à plus de 120 en 2015 – alors qu'elles n'étaient environ que 30 en 2009[2].

2 LA PRÉSENCE DE FAIBLES QUANTITÉS DE CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES ET LE COMMERCE

Malgré l'essor des cultures GM, leur adoption et le système réglementaire qui les encadre diffèrent souvent d'un pays à l'autre, ce qui peut donner lieu à des

approbations asynchrones entre partenaires commerciaux, c'est-à-dire qu'une variété GM sera approuvée dans un pays, sans l'être encore dans un autre[3]. Et, bien que plusieurs produits GM approuvés dans un pays ou un autre ne soient pas destinés à l'exportation, mais à un usage national, il est tout de même possible, malgré d'infinies précautions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils se retrouvent dans les cargaisons destinées à des pays où ils ne sont pas approuvés.

Cette situation risque de perturber le commerce international, car le pays importateur qui détecte la présence de matériel GM qu'il n'approuve pas, même en quantité infime, est susceptible, selon sa politique, de refuser au pays exportateur l'accès à ses marchés pour les produits qu'il juge contaminés.

2.1 POLITIQUE APPLIQUÉE PAR LES PAYS À L'ÉGARD DES CULTURES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Actuellement, la plupart des pays appliquent une forme de politique de tolérance zéro en matière d'ingrédients GM non approuvés. Par exemple :

- Au Canada, la moindre présence d'un produit GM non approuvé sur le marché constitue un cas de non-conformité. Lorsqu'un de ces produits est détecté, les autorités compétentes sont immédiatement appelées à intervenir afin de corriger la situation[4].
- L'Union européenne ne tolère aucun produit GM non approuvé. Lorsque la moindre trace d'un tel produit est décelée à l'étape de l'inspection, les cargaisons importées sont rejetées et les produits GM ayant déjà franchi les frontières européennes sont retirés du marché. Cependant, en 2011, l'Union européenne a assoupli ses mesures en acceptant une concentration maximale de produits GM non autorisés de 0,1 % pour l'alimentation animale.
- La Suisse tolère une concentration maximale de matériel GM non approuvé de 0,5 % pour les produits alimentaires dans la mesure où la culture GM en cause a été approuvée dans un autre pays dont le processus d'approbation est comparable.
- Aux États-Unis, l'approche réglementaire consiste à évaluer au cas par cas les risques posés par la présence de culture GM et à prendre les mesures appropriées[5].

2.2 IMPACT ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de tolérance zéro à l'égard des cultures GM non approuvées, les incidents relatifs à la PFQ de ces produits risquent d'avoir un impact économique non négligeable. C'est d'ailleurs ce que confirment plusieurs recherches. Par exemple :

- Selon une étude commandée par la Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE, le coût potentiel associé à la PFQ de soya transgénique provenant des États-Unis et non approuvée dans l'Union européenne se situerait entre 5 et 46 millions d'euros[6].

- En 2009, l'Union européenne a détecté la présence de lin GM importé du Canada, le Triffid, une variété qui a été radiée en 2001. À la suite de cette découverte, elle a fermé ses frontières au lin canadien pendant quelques mois. L'interdiction sur les marchés européens a eu un impact significatif sur les agriculteurs canadiens, causant des pertes estimées à 30 millions de dollars[7].

2.3 COLLABORATION INTERNATIONALE

En raison de la diversité des politiques au sujet des cultures GM et de son impact économique en cas de présence fortuite dans les importations – pertes de produits refusés, fermetures de marchés et coûts associés à la gestion des risques occasionnés –, plusieurs intervenants sont d'avis que des efforts doivent être déployés pour trouver des moyens d'adapter les règles de tolérance actuelles aux réalités du commerce international. Certaines organisations préconisent d'ailleurs l'établissement de normes ou la conclusion d'accords relatifs à la PFQ de matériel GM non approuvé.

C'est pourquoi certains pays, déplorant un manque de coordination internationale, ont lancé une initiative de collaboration internationale en mars 2012, la « Global Low Level Presence Initiative » (ou Initiative internationale sur la PFQ). La première rencontre s'est tenue à Vancouver, où le Canada a coprésidé avec le Paraguay une assemblée de représentants de 15 pays[8].

La réunion avait pour but de bien cerner la question de la PFQ et de discuter des meilleures façons de la gérer. Elle a permis aux participants de préparer un plan de travail international sur la présence de PFQ de produits GM, dans lequel sont mentionnés les secteurs propices à la collaboration internationale, ainsi qu'un document dans lequel le groupe présente ses orientations, objectifs et intentions[9].

Les travaux, axés sur la recherche de solutions internationales (politiques, normes, etc.), se sont poursuivis au cours de rencontres subséquentes à Rosario (Argentine) en septembre 2012 et à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2013.

3 LE PROJET DE POLITIQUE NATIONALE ET SON CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Conscient, à l'instar de plusieurs autres intervenants canadiens, des difficultés que pose l'actuelle politique de tolérance zéro sur le plan technique, le gouvernement du Canada a récemment élaboré un projet de politique nationale sur la gestion de la PFQ de cultures GM dans les importations. Il a rendu public ce projet en septembre 2012 et a ensuite tenu des consultations, auxquelles se sont ajoutées celles du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

3.1 LA POLITIQUE

Dans sa version actuelle, la politique proposée se fonde sur l'énoncé suivant :

> Lors de la détection de produits GM non autorisés dans des grains, des aliments ou des aliments du bétail importés au Canada, la politique du gouvernement du Canada exige que celui-ci prenne des mesures proportionnelles aux risques que pose cette PFQ, mais sans perturbation inutile du commerce[10].

Elle a trois objectifs :

- Réduire au minimum les perturbations du commerce tout en protégeant la santé et la sécurité des humains, des animaux et de l'environnement.
- Faciliter l'adoption d'une approche axée sur les risques efficace pour la gestion de la PFQ de produits GM.
- Offrir de la transparence et de la prévisibilité aux importateurs et aux exportateurs[11].

La politique s'appliquerait à tous les grains et produits alimentaires importés – destinés aux humains ou aux animaux – contenant des produits GM en faibles quantités, et la PFQ ne serait tolérée que si les deux critères suivants sont remplis :

- La culture GM a été approuvée pour son utilisation à des fins alimentaires dans au moins un pays.
- Le Canada a reconnu que l'évaluation de la sécurité qui a été menée dans ce pays concorde avec la Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire du *Codex Alimentarius*[12].

La politique ne s'appliquerait pas, entre autres, aux semences, aux fruits et légumes GM ou animaux et microorganismes GM[13].

Enfin, le projet de politique prévoit deux types de niveaux d'intervention de cultures GM dans les cargaisons :

a) un niveau d'intervention de 0,1 % ou 0,2 %, au-dessus duquel les organismes de réglementation examineraient la nécessité de prendre des mesures;

b) les seuils de tolérance (propres à des cultures) qui établiraient la concentration maximale d'ingrédients GM considérée comme la PFQ[14].

3.2 LES CONSULTATIONS

Du 6 novembre 2012 au 19 janvier 2013, le gouvernement a tenu une consultation publique sur ce projet et son cadre de mise en œuvre. Puis, du 26 février au 7 mars 2013, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a tenu des audiences sur le sujet au cours desquelles différents intervenants de l'industrie des grains au Canada ont pu se prononcer.

De nombreux intervenants ont déclaré appuyer l'initiative d'une politique sur la PFQ.

Parmi ceux qui s'y opposent, certains ont dit craindre que la politique proposée porte atteinte à la salubrité du système alimentaire. D'autres redoutent qu'elle ait un impact négatif sur la filière de la production biologique, en plus de menacer le patrimoine biologique. En effet, les agriculteurs biologiques soutiennent que la contamination de leurs produits par les organismes GM entraînerait la perte de leur certification, ce qui, entre autres choses, pourrait occasionner des pertes financières importantes[15].

Disposant maintenant des commentaires des Canadiens et des intervenants de l'industrie agricole et agroalimentaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada révise actuellement son projet de politique nationale.

4 CONCLUSION

Le nombre des cultures GM devrait continuer d'augmenter dans les années à venir, ce qui entraînera une hausse significative de la PFQ de matériel GM non approuvée dans le commerce international.

En implantant une politique nationale liée à la PFQ de matériel GM, le Canada pourrait devenir un des premiers pays à autoriser la PFQ de cultures GM non approuvées dans ses importations, ce qui réduirait au minimum les perturbations commerciales et permettrait de maintenir et d'accroître l'accès aux marchés internationaux.

Il se pourrait même que, une fois adoptée, la politique canadienne puisse servir de modèle au niveau international.

NOTES

1. Clive James, *État mondial des plantes GM commercialisées : 2012 – Résumé*, International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications, Brief 44, 2012.
2. Alexander J. Stein et Emilio Rodríguez-Cerezo, *The global pipeline of new GM crops: implications of asynchronous approval for international trade*, Commission européenne, Centre commun de recherche, 2009.
3. *Ibid*.
4. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Foire aux questions – Projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations*, 2012.
5. Alexander J. Stein et Emilio Rodríguez-Cerezo, « Low-Level Presence of New GM Crops: An Issue on the Rise for Countries Where They Lack Approval », *AgBioForum*, vol. 13, n° 2, 2010.
6. Landmark Public Policy Advisors Europe, *The cost of low level presence of GMOs in food products in Europe: An impact assessment based on the recent RASFF 2009.1037 & 2009.1165*, rapport commandé par la Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE, 2009.
7. Camille D. Ryan et Stuart J. Smyth, « Economic Implications of Low-level Presence in a Zero-Tolerance European Import Market: The Case of Canadian Triffid Flax », *AgBioForum*, vol. 15, n° 1, 2012.

8. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Rapport sur l'accès aux marchés du secteur agricole et agroalimentaire 2011-2012*. Outre le Canada et le Paraguay, les pays qui ont participé à la réunion sont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, les États-Unis, l'Indonésie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Russie, l'Uruguay et le Vietnam.

9. *Ibid*.

10. Gouvernement du Canada, *Projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations et son cadre de mise en œuvre connexe*, septembre 2012, p. 4.

11. *Ibid*., p. 5.

12. *Ibid*., p. 6.

13. Pour la liste complète, voir *ibid*., p. 6.

14. Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Vers un but commun : la chaîne agroalimentaire canadienne – Partie 1*, 1re session, 41e législature, juin 2013, p. 35. Cette citation résume la section 6.1 de Gouvernement du Canada (2012), p. 7.

15. Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (2013).